

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 222

Objet : Achat de prestation – intervenant pour des séances de motricité adaptées aux jeunes enfants pour la Halte-Garderie Itinérante

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu la proposition financière de Vanessa Di Blasi – Coach et éducatrice sportive.

Considérant que la mise en place de séances de motricité adaptée constitue un nouveau projet au sein de la halte-garderie itinérante, visant à enrichir les actions proposées aux jeunes enfants et à répondre à leurs besoins en matière de développement moteur ;

Considérant que ces séances permettent d'accompagner les jeunes enfants dans le développement de leurs capacités motrices, notamment en favorisant la coordination, l'aisance dans les déplacements ainsi que la perception et la maîtrise progressive de leur corps ;

Considérant que la pratique d'activités motrices adaptées à l'âge et aux capacités de chaque enfant favorise le plaisir de bouger, l'expérimentation, la découverte de ses possibilités corporelles et la confiance en soi, dans un cadre ludique, sécurisant et bienveillant ;

Considérant le devis d'un montant de 60 HT soit 73.20 € TTC par séance d'une heure. Il convient de réserver quatre séances au total de 292.80€ TTC pour l'année 2026.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter la proposition financière de Vanessa Di Blasi pour un montant de 60 HT soit 73.20 TTC par séance.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

BUREAU

Vu K.S

Le 17 septembre
2026

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

21 SEP. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

21 SEP. 2026

BUREAU

Vu K.S

Le 17 septembre
2026

VANESSA DI BLASI

MOTRICITÉ • GYMNASTIQUE • DÉVELOPPEMENT MOTEUR

Coach / Éducatrice sportive

5 rue Général Leclerc
60300 Senlis
07 66 58 51 77
Vanessadiblasifr@gmail.com
SIRET : À compléter

DEVIS

Prestations de motricité — Petite enfance

Devis n°	VD-2026-001
Date	17 septembre 2026
Validité	30 jours

DESTINATAIRE	Garderies de Senlis
--------------	---------------------

01 — OBJET DE LA PRESTATION

Mise en place de séances de motricité adaptées aux jeunes enfants, dans un cadre ludique, sécurisant et bienveillant.

Les séances accompagnent le développement moteur des enfants grâce à des jeux et exercices adaptés à leur âge, favorisant :

- la coordination et l'équilibre ;
- la motricité globale ;
- la perception et la maîtrise du corps ;
- la confiance en soi et l'autonomie ;
- le plaisir de bouger et de découvrir ses capacités corporelles ;

Les activités sont adaptées au rythme, à l'âge et aux capacités de chaque enfant.

02 — PRESTATION

Prestation	Durée	Tarif
Séance de motricité petite enfance	1 heure	60 €

Le tarif de 60 € par séance d'une heure comprend :

- la préparation pédagogique ;
- l'encadrement et l'animation ;
- le matériel pédagogique et sportif nécessaire ;
- l'installation et le rangement ;
- l'adaptation des exercices au groupe d'enfants ;

03 — CONDITIONS FINANCIÈRES

Montant de la prestation	60,00 €
Total HT	60,00 €
TVA	22 % — 13,20 €

TOTAL TTC	73,20 €
-----------	---------

Toute prestation supplémentaire ou modification du cadre initial fera l'objet d'un devis complémentaire.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 060-200066975-20260921-2026_222-AR



04 — CONDITIONS

- Prestation prévue pour un groupe de 12 enfants maximum par séance.
- Dates et horaires définis conjointement avec la structure, selon les disponibilités de chacun.
- Toute annulation ou modification devra être signalée dans les meilleurs délais.

ACCEPTATION DU DEVIS	PRESTATAIRE
Bon pour accord Date : _____	Vanessa Di Blasi Coach / Éducatrice sportive
Signature :	Signature :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026



ID : 060-200066975-20260921-2026_222-AR